DECRET N° DU 12 JUIL 2017 DU 12 JUIL 2017 DU 12 JUIL 2017 portant ratification de l'Accord de coopération technique en matière foncière entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République Tunisienne, signé le 24 mars 2016 à Tunis.-

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu	la Constitution ;						
Vu	la loi n°2017/008	du	12.	JUIL	2017	autorisant	le
	Président de la République à ratifier	l'Acco	ord de	e co	opération	technique	en
	matière foncière entre le Gouverneme	ent de	la Rép	oubli	que du C	ameroun e	t le
	Gouvernement de la République Tunis	ienne,	signé	le 24	mars 201	16 à Tunis,	

## DECRETE:

<u>ARTICLE 1<sup>er</sup>.</u>- Est ratifié, l'Accord de coopération technique en matière foncière entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République Tunisienne, signé le 24 mars 2016 à Tunis.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 12 JUIL 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA